

**POSTE DE SUPPLÉANCE QUALIFIÉE  
EN ENSEIGNEMENT (Hamilton)**

**Concours interne/externe ED19-306  
Conformément à la convention collective  
AEFO Suppléants qualifiés en vigueur**

**Date d'affichage : 13 décembre 2019**

**Date de clôture : 19 décembre 2019**

**Le Conseil scolaire Viamonde est à la recherche d'un enseignant suppléant qualifié pour combler un poste de suppléance à long terme dans l'école élémentaire suivante :**

Région	École élémentaire	% d'affectation annuelle	Date de fin d'affectation	Années d'enseignement	Qualifications
Sud	Pavillon de la jeunesse Hamilton	100%	26 juin 2020	Mat. à 6 <sup>e</sup>	Primaire/Moyen

**Date d'entrée en fonction : 6 janvier 2020**

**Exigences et qualifications :**

- ✦ Baccalauréat en éducation
- ✦ Être membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- ✦ Qualifications spécifiques au poste
- ✦ Excellente maîtrise du français oral et écrit

Conditions de travail et rémunération régies par la convention collective (AEFO Suppléants) – Enseignantes et Enseignants suppléants qualifiés des paliers élémentaires et secondaires de l'unité de l'AEFO Centre-Sud et Sud-Ouest publique présentement en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature par courriel  
**au plus tard à 16h le 19 décembre 2019 en indiquant en objet : Concours ED19-306**  
à l'attention du Secteur des ressources humaines (recrutement),  
Conseil scolaire Viamonde à : **batirmacARRIERE@csviamonde.ca**

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

**Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats qui postuleront mais nous ne communiquerons qu'avec la personne retenue pour le poste.**

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.